

RAPPORT N°4 : MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°20212125 en date du 22 novembre 2021 approuvant la modification des statuts de la CCALF,

Attendu la requête de la commune de Job de retirer les sites de vol libre de Montchouvet et Montcornillon, ainsi que le site d'escalade de la Volpie, et les voiries qui y sont associées, afin d'en assurer la gestion au plus près ;

Attendu les dates présentes dans les statuts et qui n'ont plus lieu d'être ;

M. le Président propose une modification des statuts telle que présentée en annexe

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de modifier les statuts tels que présentés (cf. annexe) ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles à l'exécution de la présente délibération.